

LE RÉVEIL

ÉDUCATION PUBLIQUE — RÉFORMES

ARTHUR BUIES, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.

Vol. I

QUEBEC, SAMEDI, 17 JUIN 1876

No. 4

QUÉBEC, 17 JUIN 1876.

De l'Éducation au Canada.

(Suite.)

Il ne s'agissait donc pour l'instituteur, en 1814, que d'avoir un certificat de loyauté et de moralité certifié, avec garantie officielle, sous la signature de deux magistrats. Ce mot *signature* donne à réfléchir. C'étaient donc des êtres surhumains que ces deux magistrats, puisque, d'après Laroche-foucauld, un canadien qui savait seulement lire en ces temps-là était déjà un phénomène ! Maintenant, il n'est pas impossible que ces magistrats fussent importés ; mais il est bien difficile de le croire, tant était rigoureuse la législation d'alors envers les étrangers. Qu'on se figure que, depuis 1793 jusqu'en 1814, les gouverneurs qui se sont succédés dans l'administration de notre province, avaient tous le même cauchemar ; Prescott, Haldimand, Craig, Provost n'ont dormi que d'un œil durant tout ce laps de temps. Quel était ce fantôme qui troublait leurs rêves et jetait l'épouvante dans les murs du vieux château St. Louis ? C'était, le croirait-on ? c'était le fantôme de la révolution française. Les gouverneurs voyaient partout, mais surtout dans le Bas-Canada, ancienne colonie française, des émissaires de la révolution. Les malheureux !—Voyez jusqu'où peut pousser l'imagination en délire—ils ne savaient donc pas que pour faire des canadiens un peuple de révolutionnaires, il eût fallu bouleverser l'univers entier ! Ils ne connaissaient pas toute l'étendue de notre patience, et combien la résignation est pour nous la première des vertus, tellement qu'il nous reste à peine place pour les autres. Aussi, chaque année, à l'ouverture de chaque session, ils faisaient renouveler l'*Alien Bill*, dirigé contre les émissaires de la révolution française, et se faisaient donner de nouveaux pouvoirs qui équivalaient à la plus absolue dictature. C'est ainsi que Prescott, en 1795, non-content d'avoir suspendu l'*habeas-corpus*, alla jusqu'à obtenir de la chambre que le conseil exécutif ou seulement trois de ses membres eussent le pouvoir de faire arrêter toute personne sur une simple accusation, et même sur le simple soupçon de trahison ou de pratiques séditieuses.

Nous y mettions nous-mêmes un zèle, une passion, qui

incessamment surexcités, devenaient de la fureur. En 1797, notre chambre d'assemblée passait une mesure intitulée : "Acte pour consolider le gouvernement de Sa Majesté et pour sauvegarder la paix, la constitution, les lois et les libertés de la province," donnant au pouvoir exécutif ou à trois de ses membres l'autorisation de "faire arrêter toute personne accusée ou soupçonnée de menées séditieuses, *sans procès, sans caution ou main prise, sans aucun droit d'être confrontée avec l'accusateur, ou même de le connaître, et sans prétendre à être edifiée sur les chefs d'accusation.*" Et puis, c'étaient les messages des gouverneurs, qui, régulièrement, chaque année, exaltaient le gouvernement britannique, ses victoires, sa générosité, le bonheur et la gloire de vivre sous ses lois, tout cela accompagné de réclames contre la révolution française et les ennemis de Sa Majesté, les émissaires, bien entendu, dont peut-être on n'avait pas vu une seule ombre se glissant à la dérobée au milieu de la population archi-paisible du Canada. Et puis, c'étaient les adresses de la chambre qui représentaient le peuple français comme l'ennemi de la civilisation, excitaient à une loyauté rampante, et continuaient invariablement la concession des pouvoirs dangereux confiés à l'Exécutif.

Qu'on juge de la forme que revêtaient les protestations de loyauté de cette époque par la proposition suivante du député Grant demandant, "Que les biens des jésuites soient appliqués par le gouvernement à l'éducation, ou qu'une portion des terres publiques ou autre don royal soit approprié à cet objet ; qu'un comité de cinq membres prépare une *humble, loyale et respectueuse* adresse à Sa Majesté pour la *supplier humblement* de prendre en sa royale et *paternelle* considération, l'état déplorable de l'éducation ;c'est pourquoi ses fidèles et *obéissants* sujets *supplient humblement* Sa Majesté d'appliquer les dits biens suivant que dans sa *royale sagesse*, Elle trouvera bon....." Après un langage comme celui-là, aujourd'hui, l'on sentirait le besoin de prendre de l'eau tiède.

Cependant, cette même proposition de Grant finissait mieux qu'elle avait commencé ; elle demandait "le développement d'une éducation libérale comme le meilleur moyen de former des citoyens propres à atteindre les fins d'une constitution libre et généreuse, et le plus ferme soutien du gouvernement qu'ils apprendraient à aimer en l'admirant."

On a aucune raison de s'étonner, en lisant ce qui pré-